Communication de rentrée – 31 août 2020

Bonne rentrée scolaire à tous ! Bienvenue aux nouveaux enfants et parents !

Voici notre première communication de l'année 2020-2021 :



Contribution de l'APE aux coopératives scolaires :

Nous avons le plaisir de vous annoncer que suite aux manifestations organisées durant la l'année scolaire 2019-2020, l'APE des Petites Maisons versera début septembre la somme de 4500 EUR (soit 300 EUR par classe) aux écoles maternelle & élémentaire.

Malgré l'annulation de la kermesse (et sa tombola) de juin dans le contexte de la crise sanitaire, cette somme a été réunie grâce à votre contribution et votre participation nombreuse aux autres actions, dont les nouveautés 2019-2020 : l'opération sablés et la soirée crêpes & zumba.

Comme chaque année, cet argent permettra de soutenir les projets et sorties scolaires de l'année qui démarre.

Café d'accueil annulé :

Avec regret, nous vous informons de l'annulation du traditionnel café d'accueil du jour de la rentrée sur demande des services municipaux.

Nous relayons également les instructions reçues de la Mairie : les parents sont invités à ne pas stationner devant les portails d'école, afin d'éviter tout effet d'attroupement. Pour l'accès aux écoles, veuillez vous conformer aux instructions reçues des directeur-trice d'école par e-mail. Le port du masque est également fortement conseillé pour l'ensemble des adultes aux abords des établissements scolaires, obligatoire à l'intérieur de ces derniers.

Soutien aux parents d'élèves de Pinet pour l'ouverture d'une classe supplémentaire :

Les parents de Pinet on créé une pétition que nous relayons par solidarité : cliquez <u>ici</u> pour y accéder.

Evénements 2020-2021:

Dans le contexte de la crise sanitaire, nous ne savons pas si nous serons autorisés à reconduire les manifestations habituelles avec les moyens dont nous disposons et dans les conditions de sécurité requises. Les dates ci-dessous sont donc données à titre indicatif et comme toujours, sous réserve d'un nombre suffisant de personnes disponibles pour contribuer à leur organisation :

- samedi 26 septembre : Olympiades (report au 10 octobre si météo défavorable le 26/09)
- en novembre : Vente de sapins de Noël
- samedi 5 décembre : Vente de soupe au chou au Marché de Noël s'il a lieu (vendredi soir soirée épluchage)
- en février vendredi avant ou après les vacances d'hiver : Soirée (thème à définir)
- samedi 10 avril matin : Défilé déguisé dans le village et apéritif à l'école

- samedi fin juin : Kermesse

Si vous avez des idées nouvelles compatibles avec les contraintes sanitaires, n'hésitez pas à vous faire connaître !

Menus de la restauration scolaire :

Les services de la Mairie travaillent avec une diététicienne pour s'assurer de la bonne conformité des pratiques au regard de l'ensemble des normes liées à la restauration collective et de la loi EGALIM. Dans ce cadre et en continuité avec les informations communiquées de manière régulière aux délégués de parents, sur les menus préparés et servis par la cuisine centrale, une réunion organisée par la Mairie s'est tenue le vendredi 21 août, avec les délégués de parents élus pour l'année 2019-2020. Cette réunion a constitué le premier des 5 temps de rencontre d'ores et déjà prévus sur l'ensemble de l'année scolaire. Vous trouverez en cliquant <u>ici</u> les notes des échanges qui ont eu lieu.

Elections des délégués de parents d'élèves :

Pour rappel, les élections de représentants de parents d'élèves suivent un calendrier établi par le Ministère de l'Education Nationale, et sont organisées en collaboration entre l'APE et les Directeur-trice d'école. Elles auront lieu le vendredi 9 octobre.

Comme chaque année, l'APE se propose de soutenir les candidats qui souhaitent contribuer à une dynamique collective et être des relais entre les parents et la communauté éducative. Ces candidatures seront recueillies par l'APE avant le 25 septembre afin de respecter la date légale de dépôt des listes.

Assemblée générale de l'APE :

Comme chaque année, l'AG de l'APE sera organisée avant les vacances d'automne selon l'ordre du jour habituel :

- bilan moral et financier de l'année écoulée,
- présentation des activités pour l'année à venir,
- élection du conseil d'administration de l'association pour l'année 2020-2021, qui élira ensuite le bureau en son sein, conformément à nos statuts .

Pour toute l'équipe de l'APE,

Sandra Deransart, Présidente